

## REUNION

Type de document de réunion : CR

Référence : Mission SGB mutualisé/JBN/CR/SGBM\_CT\_28janvier2013.doc/29-01-2013

Date de la réunion	28/01/2013 13:00	Lieu de la réunion	Autre
Trigramme rédacteur	JBN	Rédacteur	bernon
Structure émettrice	Mission SGB mutualisé		
Date création :	29-01-2013	Dernière mise à jour	12-02-2013
Etat	en cours	Version	
Nom du fichier	SGBM_CT_28janvie r2013.doc	Nb pages	

### Circuit de validation du document

Date	Auteur	Etat

### Diffusion du document

Date	Auteur	Liste de diffusion concernée

### Mises à jour du document

Date	Auteur	Version	Commentaires
	JBN	1.0	Création de la 1 <sup>ère</sup> version du compte rendu
	JBN	1.1	Précision demandée par Danielle Roger

### Propositions pour l'ordre du jour

Date	Auteur	Propositions

### Liste des participants à la réunion

- Christine André, ENS Lyon
- Emmanuelle Ashta, Université de Bourgogne
- Cécile Bajard, UPEC
- Jérôme Barthélemy, Marne-la- Vallée
- Emilie Barthet, Lyon 1
- Raymond Bérard, ABES
- Jean Bernon, ABES
- Sandrine Berthier, Lille 3
- Claire Blin, Paris 6
- Laurence Boitard, Rouen
- Anne Boraud, Université de Technologie de Troyes
- Fabrice Boyer, Clermont-Ferrand
- Marie-Laure Bretin, INRIA
- Raphaële Bussemey, Clermont-Ferrand
- Alain Caraco, Université de Savoie
- Mireille Chapuzy, Lille 2
- Hélène Chaudoreille, Fondation Paris Sciences et Lettres
- Annie Coisy, Ecole française de Rome
- Nadine Cormerais-Vernay, SICD2 Grenoble
- Delphine Coudrin, Bordeaux
- Nadine Delcarmine, SICD2 Grenoble
- Véronique De Kok, MISTRD
- Sophie Demange, Lille 3
- Louise Dessaivre, Amiens
- Loïc Ducasse, Toulouse
- Anne Dujol, Aix-Marseille
- Carine El Bekri-Dinoird, Reims
- Daniel Eymard, Toulon
- Jean-François Girardot, Franche-Comté
- Benjamin Guichard, BULAC
- Odile Grandet, Campus Condorcet
- Marie-Dominique Heusse, Toulouse
- Monique Joly, INSA Lyon
- Jérôme Kalfon, Université Paris Descartes
- ...

- Pascale Laurent, INRIA Rennes
- Magali Le Coënt, Paris 6
- Romain Le Nezet, Paris 3
- Stéphanie Maréchal, Université de Lorraine
- Gisèle Maxit Université de Savoie
- François Michaud, BIU Sainte-Barbe, Sorbonne nouvelle
- Anne-Pascale Paret, Université de Lorraine
- Frédéric Parent, Université de Bourgogne
- Martine Pochard, Franche-Comté
- Brigitte Prudhomme, INSA Lyon
- François Quéré, BNU Strasbourg
- Isabelle Scheider, Lyon 1
- Julien Sempéré, Paris 5
- Geneviève Sonnevile, Paris 2
- Volker Stock, INIST
- Marie-Lise Tsagouria, BULAC
- Isabelle Westeel, Lille 3

#### **Ordre du jour de la réunion**

**Objet de la réunion** : Point d'étape du projet SGB mutualisé avec les directeurs de BU des établissements ayant souhaité participer au comité technique.

**Point d'étape de Raymond Bérard**

**Bilan des travaux du comité technique en 2012**

**Questions des directeurs**

## Point d'étape de Raymond Bérard

Le projet de SGB mutualisé a donné lieu en 2012 à un travail approfondi du comité technique qui a permis de bien explorer son impact du côté des établissements. Mais le projet s'est aussi révélé avoir un fort impact sur l'ABES : impact sur la production des données dans les catalogues nationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, impact sur l'environnement technique mis en œuvre et maintenu par l'ABES.

Côté production des données, l'environnement CBS / WinIBW a permis de développer avec beaucoup de succès le SUDOC (145 établissements bénéficient de transferts réguliers) mais il atteint aujourd'hui ses limites et devra être remplacé. Le passage aux systèmes de nouvelle génération nécessite de prendre des garanties et de définir ensemble l'avenir du réseau SUDOC. Aujourd'hui le principe du réseau est qu'un établissement ne peut pas être visible dans le catalogue commun sans participer à la production du catalogue. Si demain un groupe A d'établissements choisit de produire avec l'ABES dans un système de nouvelle génération et qu'un groupe B choisit de produire dans un autre système, doit-on changer de principe et accepter la création d'un catalogue commun du type CCFr ?

Côté environnement technique, l'ABES a développé depuis plusieurs années diverses applications et services autour de CBS pour répondre aux besoins des établissements : Calames, Star, IdRef, SelfSudoc, Périscope, Colodus... Que vont devenir ces outils dans l'environnement d'un système de nouvelle génération ? Il sera en tout cas nécessaire de garder une base miroir nationale pour être indépendant. La synchronisation de la base miroir nécessite d'obtenir des garanties techniques des fournisseurs.

S'y ajoute la question des coûts et du modèle économique. Aujourd'hui l'ABES répartit entre les établissements un coût annuel d'1 million d'euros. Il convient de vérifier que les coûts du nouvel environnement commun aboutissent à une économie globale pour les établissements et non à un enchérissement.

Pour bien mesurer tous les impacts du projet, il a paru nécessaire de se donner un peu de temps et de faire une étude fouillée de l'existant à l'ABES pour compléter l'étude d'impact. L'étude d'impact sera livrée à la fin du premier trimestre. Le deuxième trimestre sera consacré à une discussion des différents scénarios qui associera le réseau. Le CA de l'ABES du 31 mai prendra une décision au vu des résultats de l'étude d'impact et des avis sur les différents scénarios. Selon la décision du CA, un appel à candidatures pour la première vague pilote sera lancé auprès des établissements en juin-juillet pour mettre en place une structure projet coordonnée par un chef projet, chargé de mission, et associant deux chefs de projets de l'ABES (fonctionnel et technique) et les chefs de projet des établissements pilotes ainsi que des experts de l'ABES et des représentants du réseau (commission SSI de l'ADBU).

## Bilan des travaux du comité technique en 2012

Raymond Bérard remercie le comité technique pour la qualité de ses travaux. Jean Bernon fait une présentation des principaux résultats du travail du comité technique. Voir présentation jointe.

### Questions des établissements

**Aix-Marseille – Anne Dujol** - La présentation évoque la rationalisation des circuits imprimé et électronique, l'harmonisation des règles de prêt ou l'interopérabilité avec Sifac. L'expérience de fusion de trois établissements à Aix-Marseille autour d'un SIGB commun montre les difficultés concrètes sur ces différents points. Comment le projet de SGB peut-il pallier ces difficultés ?

*Réponse* – De façon générale l'outil peut accompagner des changements d'organisation, mais il ne les remplace pas. Sur la question particulière de Sifac, l'implication de l'AMUE dans le projet est un atout.

**Toulouse - Marie-Dominique Heusse** - Les questions qui demeurent en suspens sont d'ordre juridique et économique: quelle sera la forme du marché? Quel sera notre degré d'implication dans la procédure? Participation au dépouillement, à la validation? A quel moment est-ce que nous nous engageons contractuellement et sous quelle forme ?

*Réponse* – Le choix entre appels d'offres ouvert, dialogue compétitif, marché négocié, accord-cadre n'est pas arrêté. Le responsable des marchés de l'ABES est en discussion avec l'AMUE sur ce point. La structure projet présentée par Raymond Bérard (voir page précédente) inclut les établissements. L'engagement des établissements pilotes sera progressif à partir de juillet et jusqu'au dépouillement de l'appel d'offres où il deviendra irréversible.

**Université de Savoie – Alain Caraco** - Question sur le déploiement des établissements après la vague pilote

*Réponse* – L'hypothèse actuelle est la suivante. Dès que la première vague sera déployée correctement, la production de l'ensemble du réseau SUDOC sera transférée. Les bibliothèques du réseau qui garderont leur SIGB devront se former au catalogage sur le nouveau système et les transferts réguliers continueront à partir du nouveau système. Il y aura en effet plusieurs niveaux de participation au SGB commun et notamment la possibilité de continuer à fonctionner avec un SIGB local.

**Marne La Vallée - Jérôme Barthélemy** - Articulation entre SGBM et projet ABES d'outil de découverte ?

*Réponse* – L'étude Pléiade sur le signalement des ressources électroniques et l'étude d'impact du SGBM préciseront l'articulation entre les deux projets. Il est probable que l'articulation principale sera une base de connaissance commune ou deux bases de connaissances liées. L'ABES rencontrera prochainement le JISC pour étudier sa proposition d'une coopération internationale pour créer des bases de connaissance nationales.

**Université de Picardie - Louise Dessavre** - Quand connaîtra-t-on les coûts ? Quand faudra-t-il payer ? Quelle assistance de l'ABES ? Quelles ressources humaines prévoir au niveau de l'établissement ?

*Réponse* – On connaîtra vraiment les coûts lors du dépouillement de l'AO. En attendant chaque établissement peut s'aider de l'enquête des coûts du comité technique pour analyser ses propres coûts et définir un coût cible à engager. L'ABES répercutera les coûts du fournisseur augmentés de frais de gestion et d'assistance (selon le niveau d'assistance).

Autres questions sur les coûts – Les établissements qui ont un coût actuel par étudiant inférieur au coût moyen ou qui auraient un accord préalable avec le fournisseur du SGB souhaitent les garder. Comment l'ABES répartira-t-elle les coûts ?

*Réponse* – L'ABES s'appuiera sur la tarification par établissement prévue par le fournisseur. Le nombre d'étudiants sera probablement un critère des fournisseurs.

**Clermont-Ferrand – Fabrice Boyer** - Le bilan du comité technique fait état d'un abonnement avec un ticket d'entrée. Que recouvre ce ticket d'entrée ?

*Réponse* – Cette notion de ticket d'entrée n'a pas été explicitée par les fournisseurs, mais le coût d'abonnement peut être plus élevé la première année ou les deux premières années. Il peut y avoir des coûts supplémentaires la première année pour la migration des données.

**Besançon – Jean-François Girardot** observe à propos de la question précédente qu'il peut y avoir un empilement budgétaire des coûts de l'ancien et du nouveau système. Il demande aussi quel est le nombre minimum d'établissements de la vague pilote ?

*Réponse* - Raymond Bérard estime que la vague pilote devra comprendre *au moins 6 établissements*.

**Campus Condorcet – Odile Grandet** rappelle que la décision des établissements pilotes en juillet doit prendre en compte le processus de validation interne aux établissements.

**ENS Lyon – Danielle Roger** - Comment sera assurée la maintenance, en particulier quel sera l'interlocuteur en cas d'incident rencontré par une bibliothèque ? Sachant que le marché est signé avec l'ABES, comment sera gérée la relation avec le support ? Si la bibliothèque a déjà un marché préalable avec le fournisseur, bénéficiera-t-elle du support de l'ABES ? Comment seront associés les DSI ?

*Réponse* – Il faut en effet que les établissements impliquent les services financiers et les DSI dès l'instruction. De façon générale support et maintenance s'effectueront sur un système commun et l'ABES apportera support et formation pour les services communs. Pour les services spécifiques qui ne seraient pas dans le marché, la bibliothèque devra s'adresser au fournisseur du SGB ou à des fournisseurs de services tiers. La rédaction du cahier des charges par l'équipe projet sera l'occasion d'affiner l'organisation du support. En ce qui concerne le marché préalable, que fera la bibliothèque si elle fait partie du groupe pilote et que le choix collectif se porte sur un autre fournisseur ?

**Clermont-Ferrand - Fabrice Boyer** attire l'attention sur l'importance de l'accessibilité du système pour les publics handicapés et de la possibilité d'extraire à partir des zones codées des listes de documents destinés à ces publics.

**Paris Descartes – Julien Sempéré** – Le choix collectif ne sera-t-il pas biaisé si la vague pilote est constituée d'établissements bénéficiant de contrats préalables avec un fournisseur ?

**Fondation Paris sciences et lettres – Hélène Chaudoreille** – Ne faut-il pas associer au choix la plus large palette de SIGB pour éviter un choix biaisé ?

*Réponse* – Il sera difficile d'associer directement tous les SIGB actuels, mais ce sera le rôle du représentant de la commission SSI de l'ADBU d'associer l'ensemble des établissements aux principales étapes de la conduite de l'appel d'offres et celui du responsable du marché de garantir le bon déroulement de l'AO. L'ABES veillera à ce que le choix soit éthiquement équilibré.

**Paris Descartes – Julien Sempéré** – Qui fera les déclarations CNIL ? L'ABES ou les établissements ? Y aura-t-il des positions nationales sur ce genre de question ?

**Question connexe** – L'AMUE est-elle impliquée dans le CT ?

*Réponse* – L'avis du représentant de l'AMUE au comité technique était que les déclarations CNIL seraient sans doute nécessaires à plusieurs niveaux, les établissements et l'ABES. Le détail exact sera fixé lors de la rédaction du cahier des charges. Il est important de noter que l'AMUE a été très présente au comité technique et reste en lien avec l'ABES sur ce projet. De même des DSI sont intervenus et le réseau national SupCIL a été contacté. Le projet s'accompagnera donc de positions nationales sur divers points d'intégration au SI des établissements. Ces positions devraient bénéficier d'une autorité vis-à-vis des établissements sans que l'on puisse les leur imposer.

**Paris Descartes – Jérôme Kalfon** attire l'attention sur quelques points fonctionnels. Il faut pouvoir transmettre des données exemplaires aux relieurs. Il faut aussi accompagner le développement des plans de conservation partagée, améliorer certaines restrictions actuelles (élargir des périodiques aux collections) et déboucher sur la fourniture de documents.

**Lille 2 - Mireille Chapuzy** – L'appartenance au comité technique est-elle un critère de choix des établissements pilotes ? Peut-on choisir de n'utiliser que la gestion des ressources électroniques ?

*Réponse* – Il ne devrait pas y avoir de plafond au nombre d'établissements pilotes. Le comité technique et le comité de pilotage ont bien envisagé plusieurs niveaux de participation au système commun ou plusieurs briques. Toutefois le nombre de choix possibles doit rester limité pour être gérable et l'offre du fournisseur le limitera certainement. L'usage du système de gestion sans le système de découverte sera probablement un choix possible.

**Bordeaux - Delphine Coudrin** – Y aura-t-il un financement du MESR ?

*Réponse de Véronique De Kok* – La question sera étudiée par le MESR.